

roulent ainsi sur leurs rouleaux respectifs 3 et 8 jusqu'à ce que la barrette 9 du rideau postérieur 1 vienne buter sur les arrêts 10; le rideau antérieur continue seul son mouvement et tout le système s'arrête quand son enroulement est terminé. L'appareil est alors désarmé, et on peut, en poussant vers l'avant le poussoir 44, ramener le ressort des vitesses à sa tension normale.

10 Dans le cas où l'on désire au contraire faire de la pose, on découvre avec la plaquette 57 du déclic la lettre P sur la plaque 37, de façon à amener la portée inférieure 60 en face de l'ergot 55 du levier 49, la portée 59 restant, elle aussi, en face de l'ergot 48; puis on place l'index 31 sur la lettre P du cadran 30 afin d'obtenir l'ouverture complète de la fente. On remonte ensuite les rideaux avec la molette 15 de façon à armer l'obturateur comme dans le cas de l'instantané; mais ici, une fois le rideau postérieur 1 développé, le rideau antérieur, lui aussi, se développe complètement, la broche 32 n'arrêtant son mouvement que quand il est entièrement déroulé. Dès qu'on presse le poussoir 61 du déclic, les deux leviers 46 et 49 se trouvent en même temps soulevés, et le mécanisme se déclenche. Les rideaux 1 et 2 s'enroulent alors sur leurs rouleaux respectifs, et, lorsque le rideau postérieur est complètement réenroulé, la butée de l'ergot 52 du levier courbe 53 sur la portée 51 arrête le mouvement du mécanisme et, en lâchant le poussoir 61, le cliquet 46 s'engage dans la roue à rochet 45 et immobilise tout le système à la position d'ouverture. La plaque sensible est ainsi complètement découverte, car c'est la partie vide du rideau antérieur qui se trouve à ce moment devant l'objectif. Une seconde pression sur le poussoir 61 dégagera la roue à rochet 45 et produira l'enroulement du reste du rideau antérieur, c'est-à-dire la fermeture de l'objectif. L'obturateur se trouvera alors désarmé et prêt pour la prise d'une nouvelle vue.

45 Comme on le voit, le système présente une grande simplicité de manœuvre, chaque opération, de réglage de la fente, de réglage de

la vitesse et de mise à l'armé, ne nécessitant la commande que d'un seul organe et toutes les manœuvres pouvant, sans aucun danger, 50 s'effectuer dans un ordre quelconque. En outre, le mécanisme ne comporte aucun organe susceptible de se déranger et, par ce fait, est d'une robustesse exceptionnelle.

Il est bien entendu que l'obturateur du 55 présent système peut se faire de formes et de dimensions quelconques, de façon à pouvoir se monter sur des appareils photographiques de tous genres, appareils simples ou stéréoscopiques, jumelles, etc. 60

RÉSUMÉ.

L'invention porte sur un obturateur de plaques constitué essentiellement par deux rideaux opaques absolument indépendants, dont l'un présente une ouverture ayant la 65 hauteur totale de la plaque, et qui viennent s'enrouler sur des rouleaux dont les axes sont réunis par des trains d'engrenages appropriés permettant, une fois le déroulement complet d'un des rideaux obtenu, de continuer seul le déroulement de l'autre jusqu'en un point dé- 70 terminé et réglable à la volonté de l'opérateur, de façon à obtenir entre les deux rideaux une fente déterminée qui, lorsqu'on agit sur le déclic, passe devant l'objectif avec une vitesse 75 préalablement réglée par le remontage convenable du ressort moteur, et marquée automatiquement par un compteur. L'appareil fonctionne aussi bien pour l'instantané que pour la pose, et, dans ce dernier cas, la fente de l'ob- 80 turateur, qui possède sa largeur maxima, découvre la totalité de la plaque, une butée convenable du mécanisme de déclic arrêtant le déroulement quand cette ouverture est obtenue, puis s'effaçant de façon à permettre à 85 une seconde pression sur le déclic, après un temps de pose voulu, de produire la continuation de l'enroulement et la fermeture de l'obturateur.

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE
DES ÉTABLISSEMENTS MACKENSTEIN.

Par procuration :
Ch. Assi.